

Enquête sur le capital coopératif

Présentation

Pendant des décennies, les coopératives se sont appuyées sur un modèle de propriété unique pour accéder au capital des membres. Cependant, de nombreuses coopératives se tournent désormais vers des sources de financement et des instruments de dette différents pour accroître l'investissement des membres.

DÉCOUVREZ L'AUTEUR



A. Michael Andrews
Directeur, A. Michael
Andrews and Associates
Limited

Résumé

Le capital est la base des coopératives. Des institutions financières aux coopératives de pêche, les membres se rassemblent pour regrouper leurs capitaux et accomplir ensemble plus que ce qu'ils pourraient faire séparément. Mais le revers de la médaille est que, lorsque les coopératives ne peuvent pas obtenir suffisamment de capital, que ce soit en raison des réglementations ou des pratiques établies, elles peuvent s'enliser, voire ne pas parvenir à se lancer dès le départ.

Ce rapport se charge d'une enquête sur le capital dans les coopératives du monde entier. Il s'intéresse au capital au sens large, qui inclut l'ensemble des instruments de dette et de fonds propres qui peuvent être utilisés pour financer les actifs et les opérations des coopératives. Dans un sens plus strict, le capital réglementaire est un élément important pour les coopératives financières (banques coopératives et mutuelles, caisses de crédit, compagnies d'assurance mutuelle) qui constituent 45 % des 300 plus grandes coopératives et organisations mutuelles (Global 300). Des observations spécifiques sont faites quant aux questions de capital réglementaire, mais le sujet principal de ce rapport est le capital au sens large.

Sur quoi l'étude porte-t-elle?

Obtenir des capitaux pour la coopérative tout en garantissant que les membres en conservent le contrôle est l'un des cinq thèmes du Plan pour une décennie coopérative de l'Alliance coopérative internationale. Historiquement, les coopératives étaient financées par des fonds de capital social exigible apportés par les membres et des bénéfices non répartis (ou de réserves comprenant les bénéfices non répartis). Quand que les coopératives grandissantes ont dépassé les capacités de financement des membres et conservé les bénéfices, ou que des moyens de financements alternatifs pour les coopératives en phase de démarrage ont été étudiés, la question qui s'est posée a été de savoir comment accéder à des capitaux externes ou à des capitaux supplémentaires des membres tout en respectant les principes de la coopérative.

Heureusement, des expériences du monde entier illustrent un éventail de possibilités pour accéder à des capitaux supplémentaires tout en préservant le pouvoir des membres. En plus des parts sociales de base ou de qualification, de nombreuses coopératives ont introduit des catégories supplémentaires d'actions ou d'instruments de dette pour attirer plus d'investissements des membres.

Quelles sont les implications pour les coopératives ?

De nombreuses coopératives ont attiré des investissements venant de non-membres grâce à un éventail de structures et d'instruments de dette et de fonds propres. En réservant l'ensemble ou la majorité des droits de vote aux membres de la coopérative, il est possible de réunir des capitaux externes tout en préservant le pouvoir des membres. Dans toutes les régions du monde, on peut trouver des exemples de cela dans des coopératives de petites et de grande taille ainsi que dans des coopératives en phase de démarrage. Cependant, ils n'ont pas tous été couronnés de succès.

FIGURE 1

PRINCIPES COOPÉRATIFS

1. Adhésion volontaire et ouverte à tous
2. Pouvoir démocratique exercé par les membres
3. Participation économique des membres
4. Autonomie et indépendance
5. Education, formation et information
6. Coopération entre les coopératives
7. Souci de l'intérêt de la communauté

REMERCIEMENTS

L'auteur tient à remercier Ben Rogers du Filene Research Institute de l'avoir invité à entreprendre ce projet, et pour ses conseils et suggestions utiles tout au long du processus. Hanan El-Youssef et les membres de la Blue Ribbon Commission sur le Capital Coopératif de l'Alliance coopérative internationale ont fourni des données lors des premières étapes de l'étude et ont fait part de leurs commentaires pour l'ébauche du rapport. Un grand merci à Nelson Kuria de CIC Kenya d'avoir partagé ses connaissances sur le capital coopératif. Erin Andrews a rassemblé les données des états financiers pour le Global 300 et apporté une aide inestimable lors des recherches. Les opinions exprimées dans ce rapport, ainsi que toute erreur ou omission, relèvent de la responsabilité de l'auteur. Filene tient à remercier ses généreux partenaires grâce à qui cette étude importante a pu voir le jour.



Impulse Europe

Fund adviser to the Global Co-operative Impact Fund

Dans certains cas, la majorité des membres a décidé que leurs intérêts seraient mieux servis par transformation du modèle de l'entreprise. Dans d'autres, les coopératives n'ont pas connu de succès financier après avoir attiré des investisseurs extérieurs, et des crédettes extérieurs ont pris le contrôle de l'organisation en faillite. Il faut également prendre en compte le fait que, même lorsque les membres en conservent le contrôle juridique, les investisseurs extérieurs peuvent exercer une influence sur la coopérative.

Bien que l'accès au capital représente un défi pour toute organisation, en particulier lorsqu'elle démarre, des expériences récentes parmi des coopératives de nombreux pays différents ont démontré que ce défi est loin d'être insurmontable. Si le cadre juridique propose un éventail adéquat d'instruments de capital, les coopératives peuvent s'inspirer de l'expérience du Global 300 et de nombreuses coopératives de taille réduite pour satisfaire leurs besoins en matière de capital.

Ce rapport inclut les éléments suivants :

- Une taxonomie des instruments et des structures de capital adoptés par les coopératives dans le monde, y compris un résumé des instruments de dette et de fonds propres.
- Une discussion des circonstances spéciales qui s'appliquent pour les coopératives de taille réduite ou en phase de démarrage, avec une vue d'ensemble des programmes et innovations sélectionnés sur le plan international.
- Les conclusions de l'analyse de la structure de capital du Global 300, y compris une base de données sur le capital des coopératives qui a été rassemblée pour ce rapport, étant la première en son genre.
- Questions spécifiques aux coopératives financières.
- Recommandations pour les responsables politiques et les dirigeants des coopératives.

Ce dernier élément est essentiel. Les responsables politiques doivent être conscients que l'accès au capital aidera les coopératives en bonne santé à continuer sur la voie du succès, tout en créant des avantages en aval pour les membres et les citoyens du monde entier. À l'attention des dirigeants et des responsables politiques : ce rapport catalogue les solutions en matière de capital pour tous les types de coopératives.

L'accès au capital aidera les coopératives en bonne santé à continuer sur la voie du succès, tout en créant des avantages en aval pour les membres et les citoyens du monde entier.

**Téléchargez l'intégralité du rapport à l'adresse
www.ica.coop/en/scc**